

PARIS

Signature du Contrat de territoire 2017-2023

DOUX, MIALAN,
VEAUNE, BOUTERNE,
PETITS AFFLUENTS
DU RHÔNE ET DE L'ISÈRE

LE 14 DÉCEMBRE 2017
SITE ARCHE AGGLO DE MAUVES

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo

Communauté
de communes


Rhône Crussol



Communauté de Communes
du Pays de Lamastre

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


agence
de l'eau

- L A
D R O
M E -

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Déroulé

10H

ACCUEIL

10H15

PRISES DE PAROLES

• **FRÉDÉRIC SAUSSET**

PRÉSIDENT ARCHE AGGLO

**PRÉSENTATION TECHNIQUE
DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

• **ANDRÉ ARZALIER**

VICE-PRÉSIDENT ARCHE AGGLO EN CHARGE DES
RIVIÈRES - PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RIVIÈRES

• **DENIS DUPIN**

VICE-PRÉSIDENT RHÔNE CRUSSOL EN CHARGE
DES RIVIÈRES

• **HERVÉ CHABOUD**

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME,

• **BRIGITTE ROYER**

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE DE
L'ARDÈCHE

• **YANNICK PREBAY**

DIRECTEUR DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-
MÉDITERRANÉE-CORSE, DÉLÉGATION DE LYON

• **BERNARD ROUDIL**

SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT
DE TOURNON-SUR-RHÔNE

11H30

SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

11H45

BUFFET

Signature du contrat de territoire

Le contrat de territoire «Doux, Mialan, Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère» a pour objectifs de restaurer et de préserver l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le contrat de territoire, conclu pour une durée de sept ans, couvre la période 2017-2023, pour un montant total prévisionnel des 156 actions programmées de 45 000 000 €.

Ce contrat de territoire décline ses objectifs en 6 volets :

- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant
- Lutter contre les pollutions
- Atteindre l'équilibre quantitatif (partage et économie de la ressource)
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux risques d'inondation
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et zones humides
- Sensibiliser les scolaires et le grand public

Contrat de territoire ?

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EST UN OUTIL UNIQUE REGROUPANT LES ACTIONS TRANSVERSALES AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.

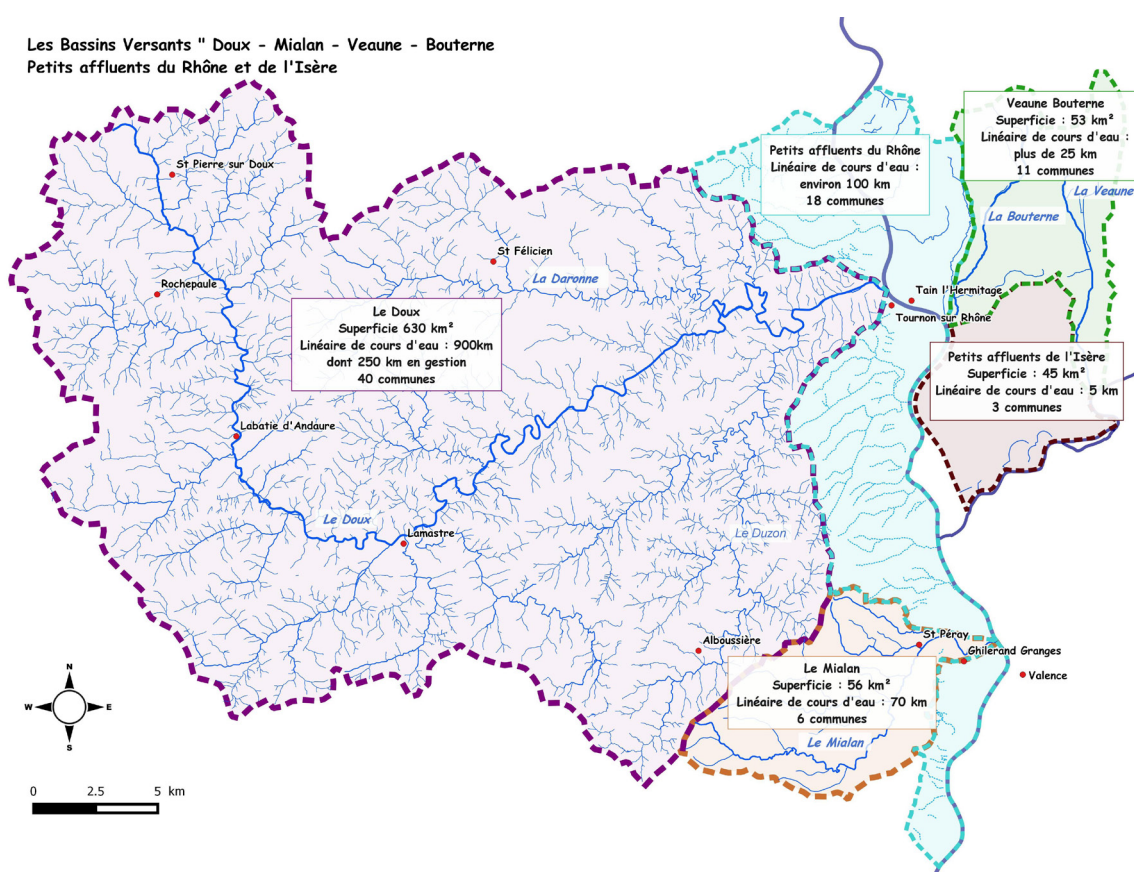
CE CONTRAT ENGAGE DES MAÎTRES D'OUVRAGE (INTERCOMMUNALITES, COMMUNES, ASSOCIATIONS,...) ET DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (AGENCE DE L'EAU, DÉPARTEMENTS, ETAT).

Les bassins versants concernés

Le contrat de territoire porte sur plusieurs bassins versants situés dans la Drôme et en Ardèche.

Les quelque 450 km de cours d'eau principaux concernés couvrent 70 communes :

- le Doux (07)
- le Mialan (07)
- les petits affluents du Rhône : rive droite (07) et rive gauche (26)
- les petits affluents de l'Isère (26)
- la Veayne (26)
- la Bouterne (26)



Les porteurs de projets

Sur le territoire, plusieurs collectivités sont engagées dans ce contrat de territoire, en lien avec les partenaires financiers.

Les collectivités maîtres d'ouvrage sont :

- la communauté d'agglomération ARCHE Agglo (porteuse du contrat),
- la communauté de communes du Pays de Lamastre,
- la communauté de communes Rhône Crussol,
- la Communauté de communes Val'Eyrieux,
- les communes,
- les syndicats ou gestionnaires d'alimentation en eau potable.

Les partenaires financiers sont :

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- le conseil départemental de l'Ardèche,
- le conseil départemental de la Drôme,
- l'État.

Les principaux partenaires opérationnels sont :

- la Fédération de pêche de l'Ardèche,
- la Fédération de pêche de la Drôme,
- la Chambre d'agriculture de l'Ardèche,
- la Chambre d'agriculture de la Drôme,
- le Conservatoire des espaces naturels,
- les associations.

Les actions engagées ou à venir

Le contrat de territoire compte 156 actions, dont certaines sont déjà engagées quand d'autres sont planifiées sur les années à venir...

En matière d'amélioration de la qualité de l'eau

- réhabiliter les stations d'épuration
- mettre en place des services publics d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire concerné
- améliorer le traitement des effluents industriels agricoles (produits phytosanitaires et viticoles)
- assurer le suivi de la qualité des eaux, notamment des eaux de baignade

En matière d'économie et de partage de la ressource en eau

- entretenir les réseaux d'eau potable pour supprimer les fuites
- réaliser des bilans des consommations en eau (eau potable, irrigation, industriels...)
- mesurer et suivre le débit des rivières

En matière de risques d'inondations

- Réaliser des bassins écrêteurs de crues sur la Bouterne et poursuivre la renaturation de la rivière en zone urbaine de Tain l'Hermitage
- Définir un programme de travaux sur la Veauene, la Rionne et le Torras
- Acquérir des zones humides
- Conforter les digues du Doux (sur le secteur de Tournon-sur-Rhône - Saint-Jean-de-Muzols)

En matière de préservation des milieux aquatiques

- Entretien la végétation des berges
- Réaliser un diagnostic du fonctionnement « morphologique » des cours d'eau : zones d'érosion, déficit de sédiments, zones de dépôt, ...)
- Caractériser les obstacles à la circulation des poissons
- Lutter contre les espèces invasives : jussie, renouée, balsamines, ambroisie, ...

Les signataires du contrat de territoire

Bernard Roudil

Sous-Préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Yannick Prebay

Directeur de la délégation territoriale de Lyon - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Marie-Pierre Mouton

Présidente du conseil départemental de la Drôme

Laurent Ughetto

Président du conseil départemental de l'Ardèche

Frédéric Sausset

Président de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo

Jean-Paul Vallon

Président de la communauté de communes du Pays de Lamastre

Jacques Chabal

Président de la communauté de communes Val'Eyrieux

Jacques Dubay

Président de la communauté de communes Rhône-Crussol

Anne-Claire Vial

Présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme

Jean-Luc Flaugère

Président de la chambre d'agriculture de l'Ardèche

Christian Brely

Président de la fédération départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Drôme

Marc Doat

Président de la fédération départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Ardèche

Max Osternaud

Président du syndicat des eaux de la Veauve

Jean-Paul Vallon

Maire de la commune de Lamastre

Frédéric Sausset

Président de la régie « Eaux de Tournon »

Olivier Amrane

Président du syndicat mixte du canton de Saint-Péray

CONTACT PRESSE
Hélène serret
h.serret@arceagglo.fr
04 26 78 57 36

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

